

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

### Liste des délibérations

Membres présents : DELOFFRE Dominique - BROUSSE Hélène – DAMIANS Norbert – PERRET Cécile – JOBEZ Jean-Claude – LAFON Patrick — BOUFFLERS Myriam – MOREL Jean-Baptiste – FOURNET Alain – APAYDIN Kadir – NICOU Olivier – RAÏ Emilie

Absents excusés ayant donné pouvoir : LAZZARO Olivier (procuration à M. DELOFFRE Dominique) - LAGADEC Christelle (procuration à M. JOBEZ Jean-Claude)

#### Approbation du compte de gestion – Budget communal 2023 - Délibération N°05/2024

##### Approuvée

Le compte de gestion du budget communal de l'exercice 2023, dressé par la trésorière du SGC de Montluel, Mme PELTIER, visé et certifié conforme au compte administratif de la commune, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

SECTION	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT EXERCICE
INVESTISSEMENT	435 984.53 €	385 243.78 €	50 740.75 €
FONCTIONNEMENT	542 688.25 €	384 861.10 €	157 827.15 €
		TOTAL	208 567.90 €

#### Vote du compte administratif – Budget communal 2023 – Délibération N°06/2024

##### Approuvée

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme BROUSSE Hélène, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire et membre de la commission finances, Monsieur le Maire s'étant retiré, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal, dressé par M. DELOFFRE Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2023 du budget principal, lequel se résume ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
<b>INVESTISSEMENT</b>	351 897.19 €	0 €	50 740.75 €	<b>402 637.94 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	267 623.24 €	127 194.73 €	157 827.15 €	<b>298 255.66 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>619 520.43 €</b>	<b>127 194.73 €</b>	<b>208 567.90 €</b>	<b>700 893.60 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan, d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire sur différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget communal 2024 - Délibération N°07/2024

##### Approuvée

Le résultat 2023 à affecter au budget communal de 2024 est de **298 255.66 €**, compte tenu du report du résultat de l'exercice 2022.

Le résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 157 827.15 € est, en totalité, reporté en section de fonctionnement au chapitre R de l'exercice 2024. Le résultat de l'exercice 2022 reste affecté au compte R002 de la section fonctionnement. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2023.

### **Vote des taux d'imposition 2024 – Délibération N°08/2024**

#### **Approuvée**

Le Maire rappelle que la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, renommée THRS, a été réinstaurée en 2023. Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024
- DE CONSERVER les taux suivants :
  - o 9.38% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS),
  - o 29.90% pour la taxe foncière (bâti) (taxe communale et départementale confondues)
  - o 72.11% pour la taxe foncière (non bâti)

### **Vote du budget communal 2024 – Délibération N°09/2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget primitif, équilibré en recettes et en dépenses :

- section Fonctionnement : 699 690.00 €,
- section Investissement : 789 674.94 €.

### **Vote du taux de fongibilité des crédits - Budget communal 2024 – Délibération N°10/2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote un taux de fongibilité des crédits à 7.5% des dépenses réelles, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour chacune des sections fonctionnement et investissement.

### **Vote d'une délégation au Maire de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant Délibération N°11/2023 - Approuvée**

Le Maire rappelle que l'assemblée délibérante dispose du pouvoir budgétaire pour constater l'irrécouvrabilité des créances afin de les admettre en non-valeur.

Cependant, afin de fluidifier la mise en oeuvre de cette procédure pour les créances de faible montant la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil de 100 euros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSENT une délégation à M. le Maire pour admettre en non-valeur les créances dont le montant est inférieur à 100 euros,
- DIT que M. le Maire rendra compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission et de tenir à la disposition du conseil municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public,
- DIT que les autres éléments de la délibération en vigueur relative aux délégations accordées à M. le Maire et approuvés par le Conseil Municipal sont inchangés.

### **Questions diverses :**

#### **Convention de partenariat avec la section apicole du groupement de défense sanitaire de l'Ain.**

Cette convention concerne la mise en place, le suivi et la collecte des résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques. Le GDS01 coordonne et anime la lutte contre le frelon asiatique. Afin de promouvoir un piégeage massif au printemps pour limiter le nombre de nids, il fournit gratuitement des pièges « Red Trap » déjà installés sur la commune. Ils ont déjà permis la capture de 3 bâtisseuses.

#### **SR3A - Antenne relais**

La commune a été sollicitée pour l'installation sur un des bâtiments communaux d'une antenne relais permettant d'améliorer la précision GPS.

Ce projet, porté par un chercheur de l'université Lyon 2, permettrait à toute personne équipée d'outils disposant de la technologie « RKT » d'améliorer la précision de son GPS et permettrait au SR3A de pouvoir réaliser des levés



Mairie d'Ambutrix

topographiques de travaux, réaliser un suivi dans le cadre de la prévention du risque inondation et une gestion sédimentaire.

Le conseil municipal s'est positionné défavorablement quant à ce projet.

### **Formation militaire 19 juillet**

Une présentation aux drapeaux de la formation militaire initiale des réservistes est envisagée le vendredi 19 juillet 2024 à 10 heures. La faisabilité de cet évènement est en cours d'étude. En effet, il est question d'accueillir 80 jeunes en provenance des bases militaires d'Ambérieu-en-Bugey, Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand ainsi que leurs familles.

**Date du prochain Conseil municipal : le lundi 29 avril 2024**

Fin du conseil municipal à 22h20